Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 86 (1950)

Heft: 30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXVIe ANNÉE — No 30 26 août 1950

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE PÉDAGOGIQUE: H. Hagin: *La vie au Moyen Age. — Quelques textes pour servir à l'étude de la forêt. — Bibliographie.*

La vie au Moyen Age

I. LES SUJETS

Au haut de l'échelle : **l'homme-libre.** Libre de sa personne, de ses biens, libre de toute obligation sinon envers le roi, son mandataire le comte ou le représentant de celui-ci.

Ces obligations étaient judiciaires, militaires, financières. Une fois ces obligations accomplies, l'homme-libre ne connaît aucun maître. Comme les montagnards de Schwytz, « libres dans leur libre héritage ».

Au bas de l'échelle : **les serfs.**

Le serf est attaché à la glèbe. S'il tente de s'échapper, son maître peut le poursuivre partout, le reprendre de force, le ramener à sa terre : le maître exerce sur lui le **droit de suite.**

Le serf ne peut épouser une femme serve appartenant à un autre seigneur. Dans ce cas, les enfants suivraient la condition de la mère, et le maître du mari serait privé de cette augmentation de bras. Aussi le seigneur interdit-il le **formariage,** le mariage en dehors de sa seigneurie.

Le serf ne possède rien en propre. S'il meurt sans héritiers directs, le maître hérite tout. C'est le droit de **mainmorte.** S'il y a des héritiers directs, ceux-ci doivent donner une pièce de bétail ou un vêtement au seigneur pour jouir de l'héritage ; on appelle **relief** ou **droit de mutation** cette redevance.

Entre la servitude absolue et la liberté sans réserve, l'échelle à parcourir est infinie. Un homme libre peut contracter des obligations serviles. Un serf peut s'affranchir de certains droits qui pèsent sur lui.

Le servage proprement dit se maintint dans notre pays jusqu'au XIVe siècle. Au XVe siècle, il constituait une exception. En 1464, les serfs du prieuré de Lutry représentent à leur seigneur « avec humble supplication, qu'ils demeuraient seuls de condition serve, assujettis à la mainmorte, au milieu de leurs voisins affranchis ; que cet état de servitude leur apportait à la fois un grand préjudice et beaucoup de honte ; qu'ils étaient méprisés de leurs voisins, au point qu'ils avaient peine à marier leurs filles et à se marier eux-mêmes, et que, pour ces raisons et pour l'amour de Dieu, ils le suppliaient de vouloir les affranchir, eux et leurs biens ».

Le seigneur accorda la demande, moyennant une série imposante de prestations financières.

D'après « Hist. du C. de Vaud », P. Maillefer.

II. LES DROITS SEIGNEURIAUX

Paul Maillefer choisit son exemple concret dans la terre de Romainmôtier, dont les hommes occupaient, au point de vue social, une position intermédiaire entre les plus misérables et les plus favorisés.

1. Les « aides » ou subsides extraordinaires dus dans certains cas spéciaux.

2. La « cense », en argent, sur les terres de rapport.

3. La « dîme » sur le blé, les légumes, le vin, la paille, le chanvre, la laine.

4. La « gerbe de moisson », soit une demi-coupe de froment pour chaque homme marié ou veuf et une demi-coupe d'avoine pour chaque femme mariée ou veuve.

5. Le « forage » une coupe de vin pour chaque muids vendu au cabaret (1 coupe = 50 l. ; 1 muids = 600 l. environ).

6. Les « vendes » sur toute pièce de bétail vendue au marché.

7. Les « corvées » : 3 corvées de labourage par charrue ; le transport de 4 tonneaux de vin depuis Bursins, des matériaux pour les édifices et l'église, d'une charretée de fagots. Les ménages (les « feux ») sans attelage doivent une corvée de cognée dans les bois, une journée de bêche dans les jardins du seigneur, une journée de faux ou de faneurs ou de transport de foin dans les prés du seigneur voisins de chaque village.

8. Les « banalités » ou « monopoles » : le four, le moulin, le battoir, la scie, la foule.

9. La « garde », cense due au seigneur des Clées.

A Lausanne, le « plaid général » de 1368 codifie, entre autres, les impôts dus à l'évêque. Celui-ci perçoit le péage, les vendes et le terrage, le tribut des langues et des « nomblets » (de chaque vache et bœuf abattus, il prenait les pieds et la langue). Il peut prendre aux pêcheurs le poisson qui lui est nécessaire. Les tonneliers travaillaient un jour par an pour lui ; les charretiers devaient lui mener un char de vendange ; les cordonniers et les savetiers lui livraient trois paires de souliers par an ; les forgerons et les orfèvres un fer à cheval, et les éperonniers un éperon. D'autre part, chaque propriétaire de maison en Bourg doit à l'évêque le fenestrage de 6 deniers par maison (punition, croit Maxime Reymond dans sa « Notice historique », infligée aux bourgeois qui auraient abandonné leur évêque lors d'une attaque des Sarrasins).

La chevauchée obligatoire reste d'un jour. L'évêque peut retenir les bourgeois à condition de les défrayer, c'est-à-dire de payer, à l'entrée en marche, les dépenses des cavaliers pour leurs armes, de rembourser les chevaux perdus. L'évêque doit, à ses frais, retirer ceux de ses hommes faits prisonniers. L'évêque paie 5 sols pour chaque prise, et abandonne les chevaux et l'équipement du prisonnier.

La ville, de son côté, perçoit certains droits. Les impôts extraordinaires pour les besoins de la ville (fortifications, réfection des tours et des portes, réceptions), sont fréquents au XVe siècle.

Résumé : La misère des sujets

La misère des vilains était grande. Pas de libertés, trop d'impôts. Ils logeaient dans des demeures inconfortables, en torchis et recouvertes de chaume. Ils travaillaient avec des outils primitifs. Mal nourris, mal logés, ils étaient la proie de toutes les épidémies. Une mauvaise récolte, une guerre, le passage de pillards... et c'était la famine.

III. LES BOURGEOIS

(Renseignements et croquis de ce chapitre sont empruntés à la très riche et passionnante brochure de J. C. Biaudet : « Lausanne », de la collection des « Trésors de mon pays », édition du Griffon.)

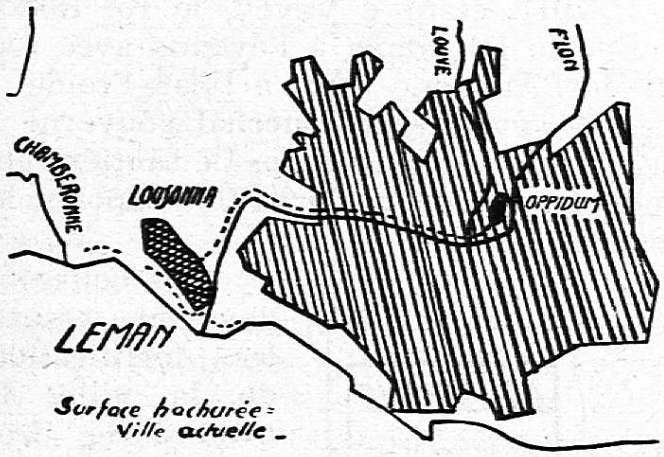

Résumons rapidement.

Une agglomération occupait l'emplacement actuel de la Cité, 3000 ans peut-être avant notre ère. Position idéale pour un « oppidum » helvète qui possédait, à l'embouchure du vallon du Flon, son port.

Conquête romaine. Longue paix. Courants commerciaux s'établissent. Lousonna, sur ces voies commerciales, se développe au détriment de la bourgade fortifiée, qui ne fut jamais complètement abandonnée.

IIIe siècle : premières invasions barbares. Les habitants du « vicus » romain cherchent refuge dans l'ancienne citadelle. Vidy détruit, partiellement reconstruit, définitivement abandonné à la fin du IVe siècle.

Les invasions barbares, ont ramené à l'état préhistorique.

LAUSANNE AU MOYEN AGE

On en découvre les premiers vestiges sous le chœur de la cathédrale : mur de défense et tour fortifiée. C'est dans cette petite cité mérovingienne que l'évêque Marius, ou Maire, abandonnant les ruines d'Avenches, vint se fixer entre 585 et 594.

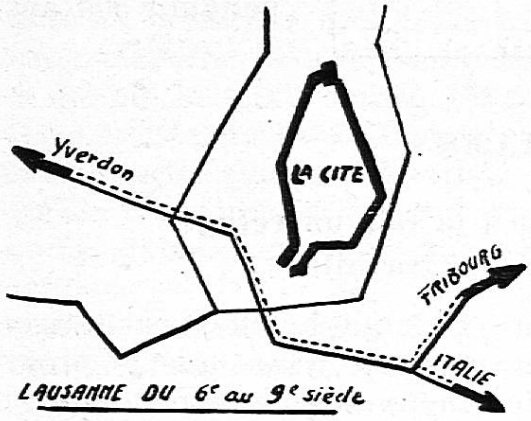

Lausanne, centre économique, politique et religieux du pays, se développe lentement. Jusqu'au IXe siècle, elle ne déborde pas le rocher escarpé. Des remparts l'entourent, percés de deux portes qui commandent les entrées de la Cité : Saint-Maire et Saint-Etienne.

Epoque carolingienne : le commerce se développe, la population augmente. Un nouveau quartier se

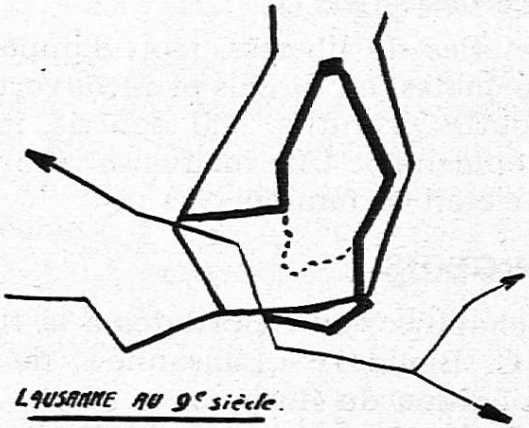

construit hors des murs : **la Palud.** Pour utiliser les eaux des ruisseaux qui coulent autour de la colline, les artisans s'installent au fond des vallons : c'est le quartier du **Pont.**

Au Xe siècle, le **Bourg** se forme autour d'une nouvelle église : Saint-Pierre. A l'ouest naît le quartier de **St-Laurent.** Le Flon et la Louve n'entourent plus Lausanne, mais séparent ses différents quartiers.

C'est cette ville que, le 25 août 1011, étant à Vevey, le roi Rodolphe III donna à l'évêque avec tout le Comté de Vaud, qui s'étend de l'Aubonne jusqu'à l'Eau-Froide.

L'**avoué** commande les terres de l'évêque, le **sénéchal** gouverne la Cité et le **mayor** (le maire français) la ville inférieure. Le **sautier** rend la justice au marché du Pont tandis que le **métral** surveille les poids, les mesures, les acheteurs et les vendeurs.

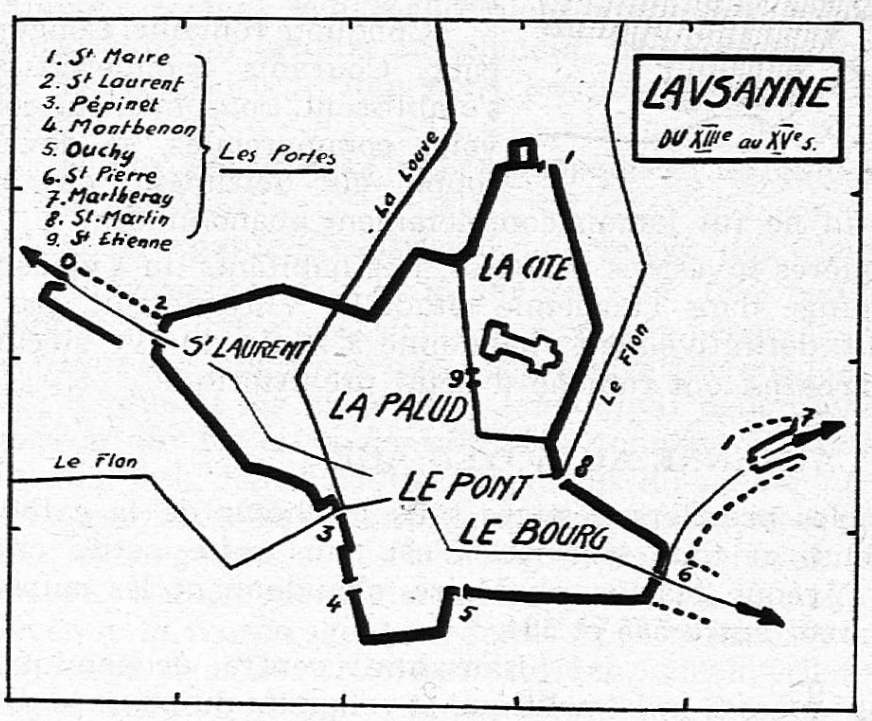

Les bourgeois devaient assurer les fortifications de la ville. Ils avaient le droit de lever des impôts à cet effet. Dès 1224, de nouveaux remparts entourent aussi le Bourg et Saint Laurent. Quelques quartiers s'édifient encore hors des murs. Lausanne, à ce moment, a l'aspect qu'elle gardera pendant 500 ans.

IV. LES VILLES

Une ville au moyen âge est à la fois un refuge et une agglomération qui travaille

Voilà, sèche et plate, la conclusion à laquelle nous aboutirons. Mais encore ! Pour que cette conclusion s'impose, pour que le progrès soit sensible à nos enfants de 11 ans, lumineux sur cette pénombre du

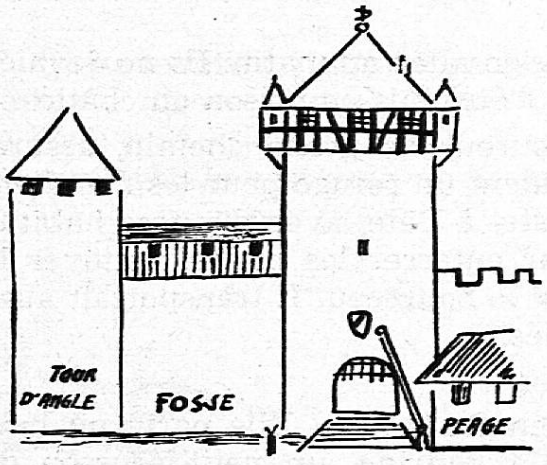

moyen âge, il faut leur suggérer des scènes précises, évoquer des détails caractéristiques. Raconter l'histoire.

La place et le temps me manquent pour « raconter l'histoire » dans ces pages. Fixons-en le canevas. Nous en donnerons ensuite quelques épisodes.

Canevas

Nous rentrons d'une foire à l'étranger. Les roues de notre chariot grincent sous le poids des tonneaux et des ballots. Les chevaux hennissent gaîment. Insouciants, nous chevauchons à côté du chariot. Pas de crainte des pillards : nous avons remis une somme au magistrat de la ville pour être escortés sur son territoire. Ses serviteurs armés nous protègent. Profitant de cette protection, des compagnons de route se joignent à nous. Récits, plaisanteries abrègent le chemin.

Quelques-uns de ces ambulants :

D'abord, tout ce peuple nomade de **musiciens, jongleurs** et **montreurs de bêtes,** qui savent chasser, pour quelques heures, les soucis qui assombrissent la vie humaine.

Les **pèlerins** qui vont à Rome, à Einsiedeln ou à Lausanne. Ils logent dans les hôpitaux généralement subventionnés par des dons d'habits, de lits et d'ustensiles de ménage : l'Hôtel-Dieu.

Les **mendiants** qui profitent de ces avantages, et en abusent tant, que beaucoup de villes fermèrent ces établissements pour instituer des « pots de bouillie ». Dès 1525, à Zurich, on faisait cuire un chaudron de farine d'avoine, d'orge ou de légumes qu'on distribuait dès que l'angélus du matin avait sonné. Deux prêtres étaient chargés de cette tâche avec l'assistance de l'« Inspecteur des mendiants » ! Une commission de surveillance (quatre conseillers et un préposé aux écritures) refusait la bouillie à quiconque avait gaspillé son argent par un luxe extravagant, par la débauche, ou à quiconque prétendait aux aumônes par fainéantise.

Pèlerins et mendiants étrangers admis à l'aumône de la bouillie, devaient faire leurs paquets et quitter immédiatement la ville s'ils étaient arrivés avant midi. Ceux qui arrivaient dans l'après-midi rece-

vaient un souper et un lit et devaient s'en aller au matin. Ils ne devaient pas reparaître de six mois, sous peine d'être mis en prison ou châtiés.

Un des mendiants du voyage, coureur de grand chemin, assurait que Bâle, Augsbourg et Hambourg avaient un refuge pour les mendiants et les paralytiques. En période de peste, à Bâle, avec d'autres habitués du Kohlenberg, il avait été payé pour enterrer les morts, nettoyer les égoûts, ramoner les cheminées et aider le bourreau. Il transportait aussi, à l'occasion, les sacs à la halle aux blés.

Une estafette croise la caravane en toute hâte. Elle porte un habit aux couleurs de son maître et, sur la poitrine, un petit écusson qui permet à chacun de savoir qui le protège. Le bâton qu'il porte à la main est fourchu à l'extrémité. Entre ces deux branches est fixé un parchemin.

Des écoliers détournent l'attention des compagnons de route. En tête marchent des hommes barbus, aux longs cheveux hirsutes, aux vêtements déguenillés. Ils s'appuient sur de solides bâtons noueux. Une troupe de gamins de tout âge les suit. Les plus jeunes ont à peine 12 ans. Eux aussi n'ont que des guenilles et marchent pieds nus. Leur petit sac, qui ballote sur le dos, ne renferme pas des vêtements de rechange, mais des restes de repas. Ces écoliers sont de gais compagnons, et préfèrent mener joyeuse vie à se soumettre à la discipline et à la verge dans les couvents. Obligés de nourrir ces vieux vauriens, ils sont injuriés et roués de coups lorsqu'ils ne leur procurent pas suffisamment à boire et à manger.

Un « maige » est dépassé, qui s'en va assister à un supplice : un faux témoin que l'on doit cuire. Il espère obtenir de la graisse de chrétien et des bouts de corde de pendu. Pourquoi ? Cette graisse, prétend-il, vous fait épouser la fille que vous désirez et les bouts de corde de pendu, mis en collier, guérissent les maux de gorge. Ce maige, habitué des places de gibet, précise que les gens du peuple, les roturiers, condamnés à mort, sont pendus, que les nobles sont décapités à l'épée, les sorciers brûlés, les parricides noyés, les faux-monnayeurs bouillis vifs et les régicides punis de l'écartèlement à quatre chevaux. Brrr ! Puis il extirpe de sa gibecière quelques-unes de ses drogues et médicaments qu'il colporte de lieu en lieu : poudres composées de cendres de taupes grillées et de crapauds rôtis délayées dans du sang de chat sauvage, graisse de serpent, moëlle d'ours et yeux d'écrevisse. Il recommande un moyen infaillible pour guérir les « kokerais » (bègues) : un morceau de pain bénit détrempé de rosée recueillie le premier dimanche de mai.

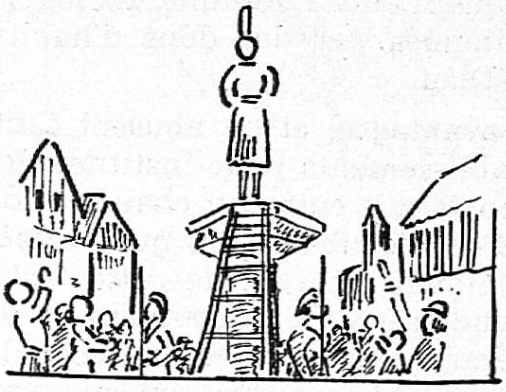

AU PILORI

Pour montrer jusqu'où va la crédulité des gens, un des compagnons de route raconte que, à Moudon, on plaçait sous la plus grosse cloche de l'église St-Etienne, dans la plus longue nuit de l'année, des pépins de courge, avec la certitude qu'ils produiraient des courges de la taille de la cloche... ou à peu près !

— Voyez, le **bourreau** a fait de bonnes affaires, s'écrie l'un des voyageurs.

CRECELLE DE LEPREUX

La lèpre. Mais voici qu'un bruit étrange arrête la cohorte. Les regards se portent sur un groupe d'hommes, couchés au bord du chemin. De leurs bras décharnés, ils agitent de petites clefs de bois. Ce sont des **infirmes** et des **lépreux** que la ville a rejetés hors de son enceinte. Les huttes qui leur servent d'abri s'élèvent à peu de distance de la route.

Un **moine,** d'une voix lente et grave, explique que ce sont les plus malheureux de tous les hommes. Les couvents s'en occupèrent, puis les reclus se consacrèrent à cette pieuse tâche. Dans notre pays, deux cents maisons environ recevaient les lépreux. Le « maige » précisa. Avant d'être reçus dans un hospice, les malades suspects de la lèpre étaient examinés par des hommes assermentés : barbiers ou baigneurs et médecins de la ville. Si le nouveau malade ne possédait pas l'argent nécessaire pour entrer dans une léproserie, on l'autorisait à se placer devant la porte d'une église, dans une corbeille ou une cuve pour y mendier jusqu'à ce qu'il ait réuni la somme nécessaire. Il était retranché du reste des vivants. Un triste cortège, où il occupait la place du mort dans les funérailles, le conduisait à l'église. Des prêtres l'aspergeaient d'eau bénite et chantaient pour lui la messe des morts. On lui donnait ses habits de « ladre », de lépreux : longs manteaux d'étoffe grossière, à capuchon. Dans la masure de la léproserie, il trouvait la crécelle qu'il devait faire entendre pour éloigner de lui les vivants. Avant de le quitter, un prêtre lui jetait une pelletée de terre sur les pieds et lui disait : « Au nom de Dieu, je te défends

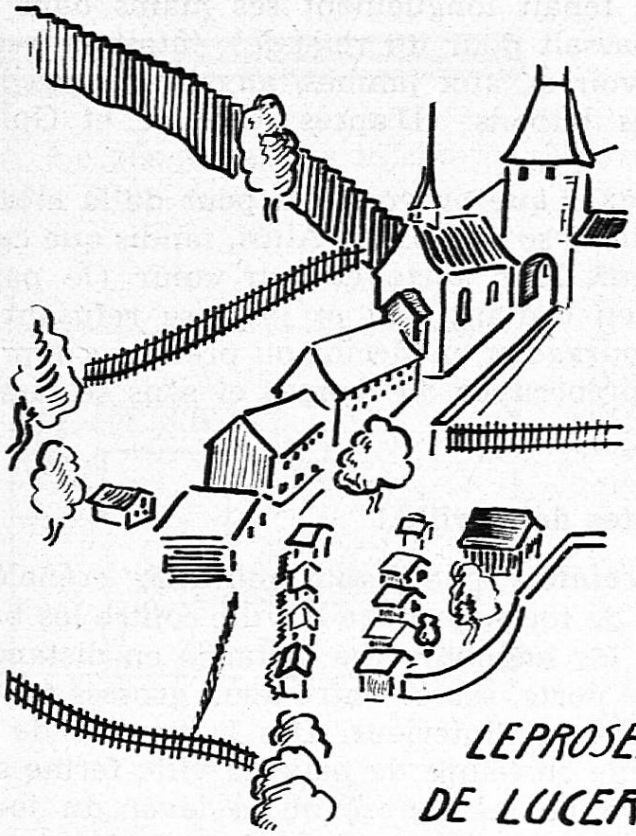

LEPROSERIE DE LUCERNE

de paraître sans ton manteau noir. Tu ne sortiras pas de cette maison pieds nus, ni sans que cette crécelle retentisse aux oreilles des passants. Aux fontaines et aux ruisseaux, tu ne laveras ni ton corps, ni ton écuelle. Ta maison sera brûlée et tout ce que touchèrent tes mains. Cependant, tu nous es sacré ! Que les anges t'accueillent en paradis. »

La médecine parvint à combattre avec succès ce fléau et à le bannir du pays au XVIIe siècle.

La peste. Goldmund, un jeune garde de l'escorte, silencieux jusque-là, raconta comment il avait vécu une autre épidémie : la male-mort. En 1356, dans un quartier de la ville de Bâle, trois couples seuls furent épargnés. Il mourut quatorze mille personnes. Les malades avaient des plaies aux bras et aux jambes, puis sur tout le corps. Ils décédaient au milieu d'affreuses douleurs, au bout de trois ou quatre jours. Même les porcs qui allaient fouiller dans les hardes d'un mort n'échappaient pas. Au bout d'un moment, ils s'affaissaient en se débattant comme des bêtes enragées. Les oiseaux tombaient du haut des airs, et on voyait, dans les forêts, les cadavres des animaux sauvages devant leurs tanières. Lui-même, Goldmund, avait échappé à cette contagion, mais il s'était cru plusieurs fois contaminé. Il tenait longuement ses mains dans la fumée d'un feu de camp (cela passait pour un remède), tâtait sa peau jusque dans son sommeil pour voir si, aux jambes, aux bras, sous les épaules, n'apparaissaient pas les bubons. (D'après Narcisse et Goldmund, d'H. Hesse.)

Le moine insiste sur les réflexes que provoque la peur de la mort : les bons comme les mauvais instincts se réveillent. Ainsi, tandis que certains fermaient à ces malheureux leur porte et leur cœur (le pape d'Avignon se retira près d'un feu brûlant nuit et jour, se refusant a ouvrir sa porte), d'autres, plus courageux, médecins ou prêtres, s'approchaient des agonisants, sans se préoccuper du danger et sans se lasser de l'inutilité de leur efforts.

Aux portes de la ville !

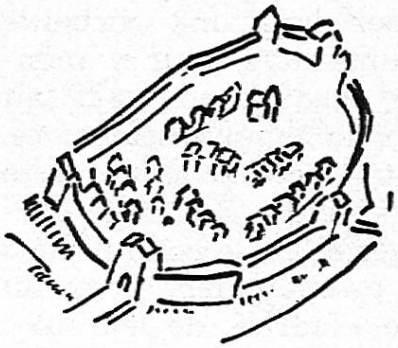

L'enceinte. Une haute muraille crénelée, flanquée de tours, protège la ville contre les brigands et les seigneurs. De distance en distance, une large porte, serrée entre deux grosses tours, donne accès à l'intérieur. Dès la tombée de la nuit, même en temps de paix, la ville ferme ses portes. On ne les rouvre qu'au lever du jour. Les voyageurs attardés, ou les bourgeois surpris par l'heure, n'ont d'autres ressources que de demander asile aux auberges bâties sous les remparts, en dehors de la ville. Ainsi naissent les faubourgs. Quand ceux-ci sont assez importants, on les entoure d'un rempart qui englobe le nouveau quartier.

La ville, ainsi fortifiée, et surtout ainsi resserrée, n'a pas assez d'espace pour se développer. La population de Lausanne, par exemple, a peu varié au moyen âge.

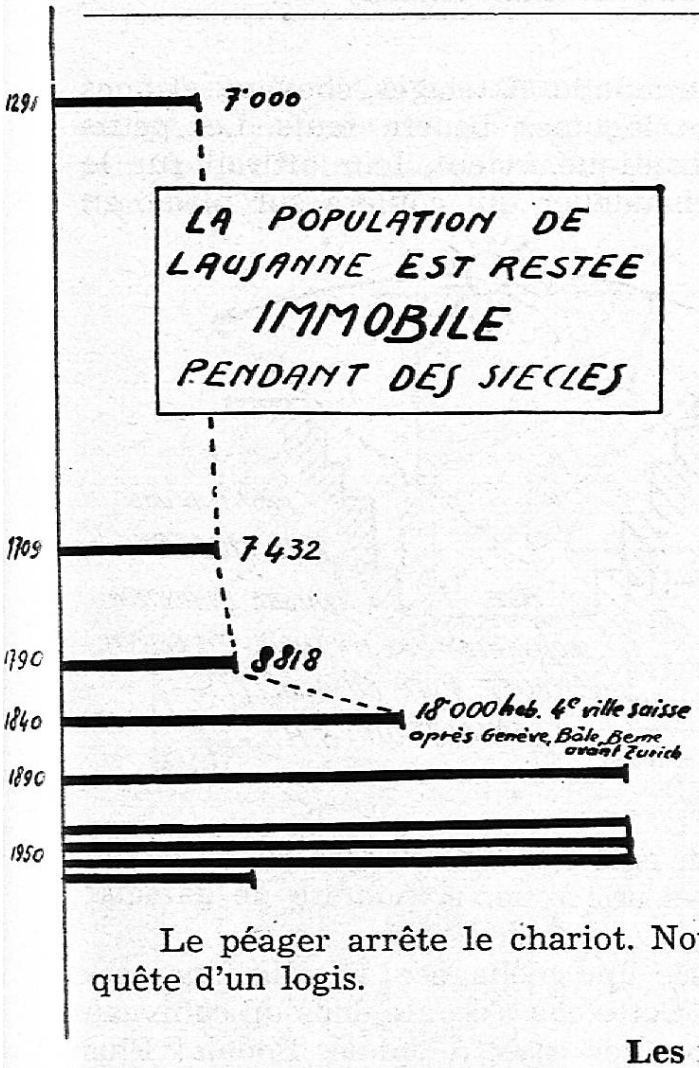

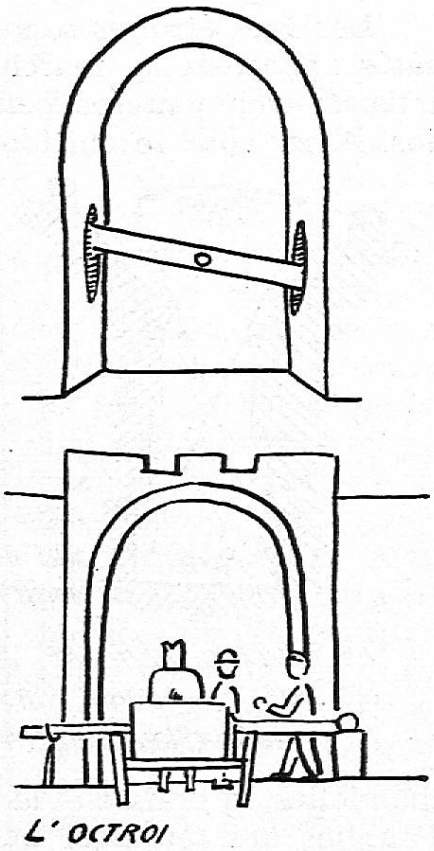

Le péager arrête le chariot. Notre société se disperse et se met en quête d'un logis.

Les rues

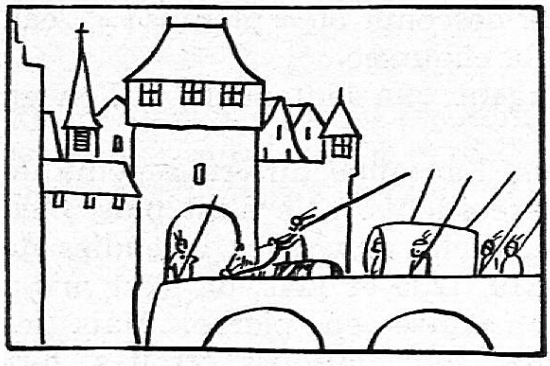

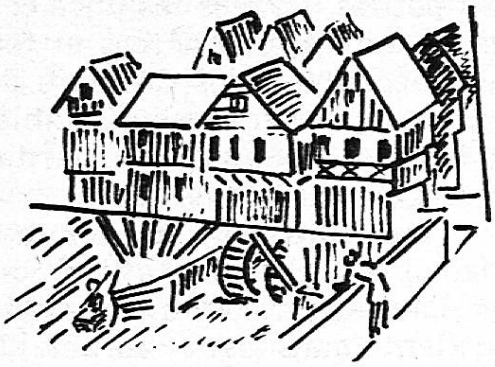

Passons sous une des sombres portes. Deux chariots peuvent à peine se croiser. Sur le pavé irrégulier, les roues grincent plus encore que sur la grand'route. La place manque, les maisons s'entassent, les rues se rétrécissent peu à peu. Chaque étage déborde sur le précédent. Le soleil pénètre difficilement entre les maisons. Les rues sont toujours obscures.

Quel labyrinthe ! Ces rues tortueuses, irrégulières, se coupent en tous sens, sans plan. Les ponts eux-mêmes sont bordés de maisons et ressemblent à des rues ordinaires. On traverse ces ponts sans apercevoir l'eau de la rivière. Sous le tablier, entre les piles, des roues à aubes actionnent des meules qui grincent dans les maisons du pont.

Les rues étroites sont pleines de monde. Attelages, chevaux et ânes bâtés apportent au marché poissons, légumes, beurre, œufs. Les petits artisans trop pauvres pour avoir boutique, crient, leur attirail sur le dos. Ainsi vont le chiffonnier, le chandelier qui coulera sur place, en

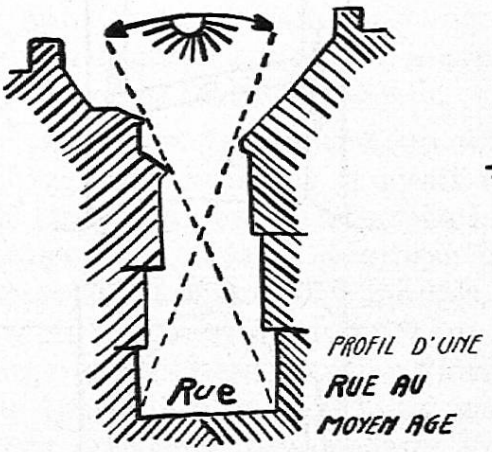

LE SOLEIL PENETRE PEU DANS CES RUES QUI SONT FORT SOMBRES
INSOLATION : 1 à 2 H

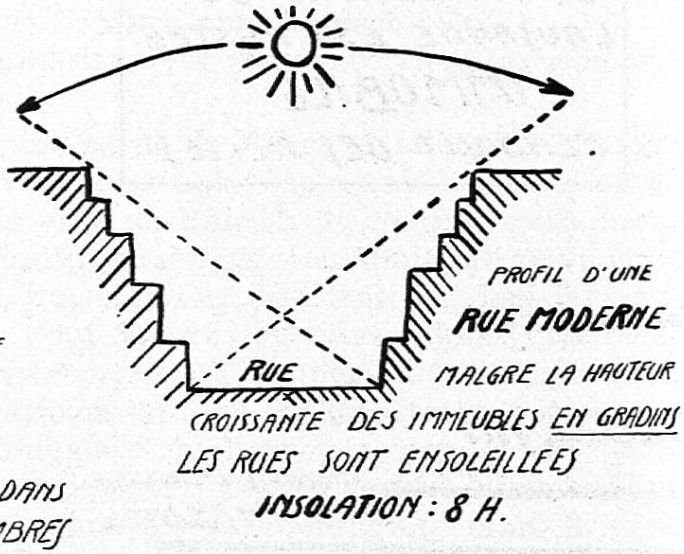

chandelles, la graisse et le suif mis de côté par la ménagère, le marchand d'oublies qui fait tirer au sort, avec une roue, le nombre de gâteaux que le client emportera...

PAS DE VOIRIE

« Gare à l'eau ! » crie une ménagère. Et elle lance ses eaux sales dans la rue... Cette eau s'écoule dans un caniveau qui n'est nettoyé que par les eaux de pluie. Pouah ! Plus tard, au XVIIe, légère amélioration. Aux abords des fenêtres, on place des tuyaux de descente ou « plombs ». L'eau qui y est jetée descend sur la chaussée.

Mais les choses ne changent que lentement, si l'on en croit cette évocation :

« Au 16e et au 17e siècle, Lausanne diffère à peine de ce qu'elle était aux siècles précédents. Elle n'est plus, bien sûr, la ville de bois du 13e siècle. Après les incendies de 1219, 1235 et 1240, on s'est mis à construire en pierre. Mais les rues sont toujours étroites, tortueuses et mal pavées, les maisons petites, serrées les unes contre les autres, peu aérées et toujours accompagnées de leurs dépendances : granges, étables, « buatton », poulaillers, jardins et vergers en terrasses...

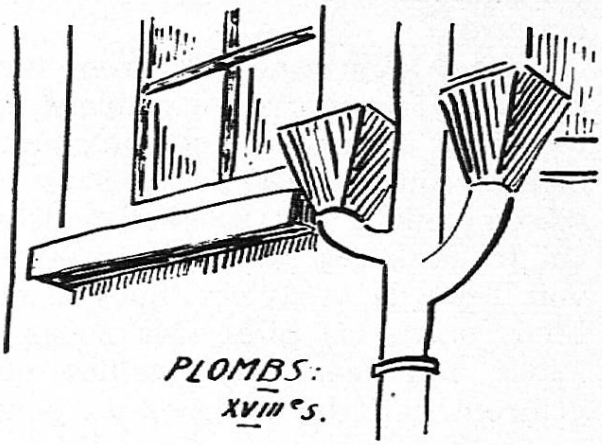

« La ville possède ses bergers, et un chevrier attitré qui, dès l'aube, parcourent les rues soufflant dans leur cornet. Ils

conduisent le bétail que leur confient bourgeois et habitants sur les pâturages communs des Râpes, de Romanel, de Cour ou de Vidy ; et le soir, quelle bousculade dans les petites rues étroites, auprès des vieilles fontaines de bois !

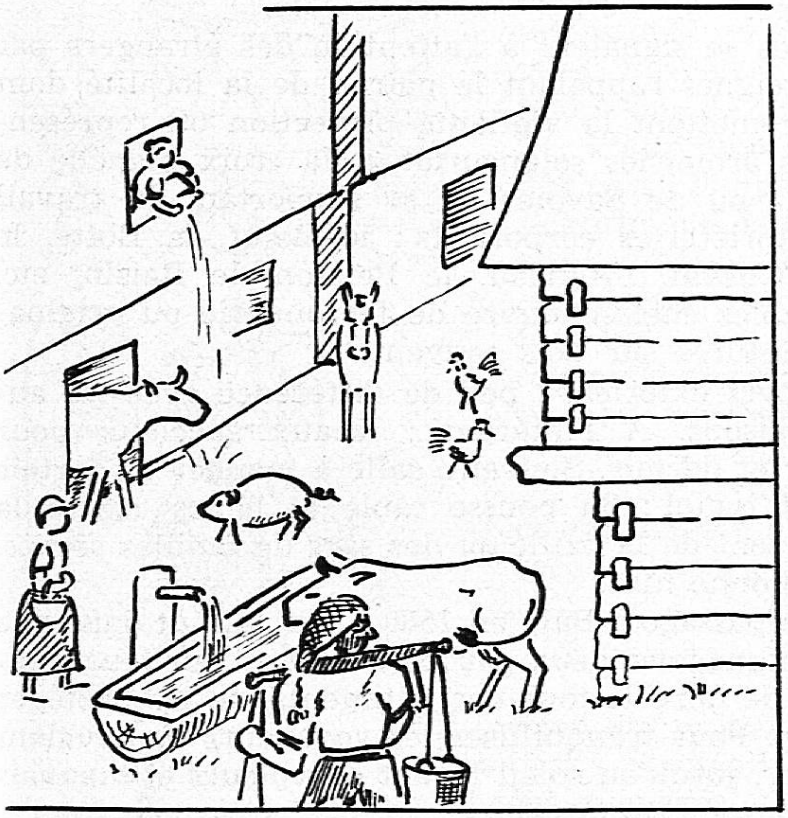

D'après "Die Schweiz." du Dr Schluneger

« Chaque boucher a le droit d'hiverner jusqu'à cinquante moutons, et, après vendange, de les lâcher dans les vignes. Quant aux porcs, ils ne sont pas toujours dans leurs étables ou sagement conduits à la glandée par les porchers du quartier. Malgré les ordonnances de police, ils courent les rues, fouillant les ordures et les tas de débris jetés devant les maisons ; ils entrent même dans les églises et le conseil devra en venir à établir un « patifon » dont les fonctions consisteront essentiellement à assister aux prédications et à chasser hors du temple les pourceaux et les chiens ! Et que dire des poules picorant par la ville, des canards barbotant dans les mares que le Flon et la Louve forment çà et là, des pigeons que chaque bourgeois a le droit d'élever librement !

Extrait de « Lausanne », No 18 des « Trésors de mon Pays ».

Bains publics

Ils ne manquent dans aucune ville. Motifs ? Crainte des maladies comme la peste d'Orient. Pas de salles de bain dans les maisons. Le Conseil faisait offrir à ses frais un bain aux ambassadeurs étrangers, après les fatigues d'un voyage.

Détail caractéristique : pour récompenser quelqu'un d'un service, nous lui donnons quelque chose « pour boire «. On donnait de la menue monnaie « pour un bain ».

On se rencontrait aux bains pour se distraire : causette et toilette. Habituellement, le baigneur était aussi barbier et chirurgien. C'est lui qui faisait la saignée et qui posait les ventouses...

Tavernes, hôtelleries et auberges

Entre temps, nous avons trouvé un gîte.

Au début du moyen âge, les voyageurs n'avaient d'autres ressources que l'hospitalité. Les couvents, particulièrement accueillants, faisaient bâtir dans ce but des maisons spéciales. Au XIIe siècle s'ouvrirent les hôtelleries professionnelles.

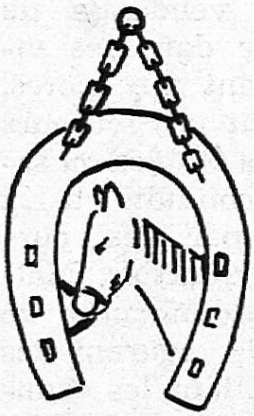

Elles se signalent à l'attention des étrangers par des enseignes rappelant le patron de la localité dont elles promettent la vigilante protection ou représentant les armoiries seigneuriales (la croix blanche de Schwytz ou de Savoie) ou se rapportant au travail des propriétaires corporatifs : le Bœuf, la Botte, le Fer à Cheval, l'Agneau, le Poisson, le Raisin, etc. Admirables chefs-d'œuvre de ferronnerie ou originales sculptures sur bois souvent.

Aspect extérieur : peu de différence avec les autres maisons. A l'intérieur : locaux spacieux pour manger et dormir. Souvent, salle à manger et dortoir ne font qu'un : on pousse table et bancs contre la muraille, les valets apportent de la paille ou des sacs de feuilles sèches. Chacun fait son nid... et bonne nuit.

Quand Montaigne, de passage à Bâle en 1580 passa la nuit dans une auberge avec d'autres compagnons, deux gardes veillèrent sur leur sommeil. Ils avaient mission de faire le tour des bâtiments, de les protéger de l'incendie et du tapage. Pour tranquilliser les voyageurs ils devaient crier l'heure à plein gosier, jusqu'au soleil levant où voleurs et mauvais gars se terrent dans leurs sombres repaires...

Avant la nuit, faisons un saut aux

Service des eaux et fontaines

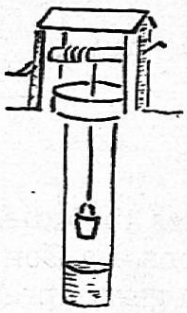

L'eau ! Source de vie, pour l'homme et l'animal. L'eau ! Sournoise alliée de la mort.

Primitivement, tout bourgeois aisé fait creuser un puits sur son terrain.

Plus tard, des fontaines les remplacèrent. Ce qui n'était pas sans inconvénients :

1. Frais considérables de pose des tuyaux.
2. Danger d'être coupés en temps de guerre.
3. Danger d'empoisonnement par l'ennemi.

Cette eau était amenée dans des tuyaux de bois. On en gardait constamment une réserve dans les étangs de la ville. On en fit usage à Bâle, dès 1294. Berne eut ses premières fontaines 100 ans plus tard, en 1393. A Lausanne, l'eau est amenée de Sauvabelin. Les marchands de la Mercerie et de la Palud en prennent la décision, établissant la

surveillance et tiennent les comptes de cette modeste administration.

Malgré tout, approvisionnement surtout aux rivières, au moyen de roues à auguets. A Zurich, quatre roues semblables, placées sur le pont, alimentent sept fontaines publiques et dix-neuf fontaines privées. En 1425, la ville eut pour la première fois de l'eau de source.

L'attention que l'on portait au service des eaux, l'importance qu'on lui accordait s'expriment dans l'art d'orner les fontaines publiques. Joyaux de la cité, on veillait à leur entretien. Le « Maître de la fontaine » y pourvoyait. Des peines très sévères punissaient ceux qui vidaient les bassins, précieux réservoirs en cas d'incendie, sans son autorisation.

A Bâle, c'était grand honneur de recevoir, en don ou en prêt, une fontaine en reconnaissance des services rendus.

Gare au feu !

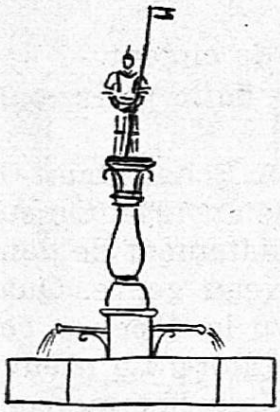

Il prenait des proportions désastreuses avec ces maisons bâties, jusqu'au XIVe siècle, avec des poutres et des planches couvertes de bardeaux, de paille ou de roseaux. Les hôtels de ville eux-mêmes ne font pas exception. Constructions de pierre rares, exclusivités des ecclésiastiques de haut rang et de grands seigneurs.

Huttes de bois transportables si l'on en croit une autorisation du Conseil de Zurich qui laissa trois frères aller se fixer ailleurs, avec leurs maisons, en 1260. D'autre part, les vainqueurs transportaient chez eux les maisons des villes conquises...

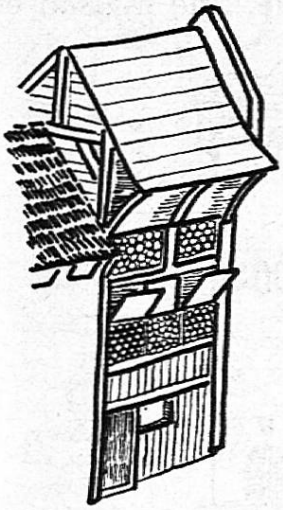

Incendies ! Ravages parfois irréparables.

Ainsi à Lausanne : en 1219, au début d'août, le feu incendia la nouvelle cathédrale qui était presque achevée et détruisit 1374 maisons. Le sinistre atteignit 6000 personnes sur 7000 Lausannois environ ! Le 17 août 1235, nouvel embrasement général : seule l'église de St-Laurent fut épargnée. 80 personnes périrent.

Ces incendies fréquents étaient d'autant plus difficiles à éteindre qu'on ne disposait d'aucun matériel ni de pompe à incendie. Les habitants fai-

saient la chaîne pour passer, de la rivière au lieu du sinistre, des seaux d'eau qui arrivaient à moitié vides. On cherchait seulement à faire la part du feu en « tirant à bas » la maison en flammes.

A Lausanne, dès 1453, il est prévu que charpentiers et maçons doivent se rendre avec leurs outils sur les lieux du sinistre. Cordonniers, bouchers et forgerons manieront les échelles. De dix maisons en dix maisons, on en fera faire une solide et bonne, permettant de monter du pavé jusqu'au toit, cela aux frais des propriétaires, sans oublier le couvre-feu de métal que chacun doit posséder et utiliser quand l'ordonne la cloche du soir !

A Morges, quiconque était reçu bourgeois devait fournir deux seaux contre l'incendie. A Vallorbe, on éprouvait les seaux en cuir bouilli et goudronné en les jetant, remplis du haut de la tour du clocher... (ce n'est pourtant plus le M.A. : 1723).

Lors de l'incendie de 1456, à Yverdon, Payerne, Estavayer, Montheron envoyèrent des muids de grains, des miches de pain, des jambons, et Neuchâtel faisait parvenir aux sinistrés 5000 bardeaux.

Le guet, dans son beffroi était chargé de donner l'alarme en soufflant dans une trompe gigantesque. Partout, des mesures étaient prises pour éviter les terribles catastrophes. Après un grand incendie, à Zurich en 1280, il fut décidé.

1. D'interdire les constructions en encorbellement.
2. Que les murs mitoyens devaient avoir au moins 3 pieds d'épaisseur.
3. Que les toits devaient être couverts de tuiles ou de ciment.

A Genève, on défendit aux bourgeois, en 1387, de bâtir leurs maisons en bois et de les couvrir de paille.

Cependant, les maisons de pierre restaient rares. A Schaffhouse, il y en avait 4 sur 362 et la première fut édifiée à Lucerne en 1398. On sut vite en apprécier l'avantage et le Conseil décida immédiatement de donner les tuiles nécessaires pour tout édifice de ce nouveau genre. Quatorze ans plus tard, on fournit aussi la pierre ! Mais, vu la dépense, ces avantages eurent peu de succès auprès des bourgeois d'alors. La preuve en est qu'en 1669, le Conseil accorda le droit de cité à un homme considéré, sous la condition de bâtir pour lui et sa famille, une maison en pierre.

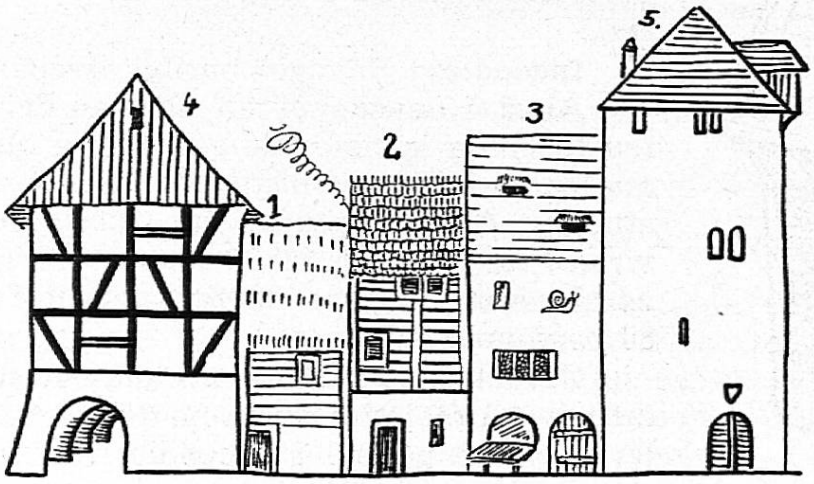

Dans les maisons

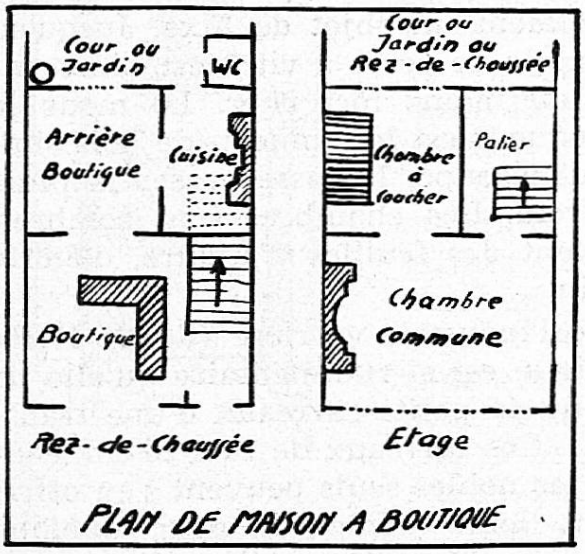

Au XIVe siècle, beaucoup de maisons se composaient encore d'un rez-de-chaussée en pierre et d'un étage en charpente. On se servait d'un clayonnage avec de l'argile ou du mortier pour boucher les intervalles entre les poutres. Les briques étaient généralement inconnues.

Le rez-de-chaussée contenait, outre le vestibule, la boutique ou l'atelier. Comme les articles à vendre étaient placés sur une planche en dehors de la fenêtre, exposés à la pluie, cela donna sans doute l'idée de construire ces arcades en bois ou en pierre, qui remontent à une époque reculée.

Ce genre de construction fut encouragé par les lois. Ainsi à Morat, ou le Conseil décida en 1430 de donner à « qui bâtirait sa maison avec des voûtes en pierre, sur la rue, trois seaux de chaux pour chaque voûte.

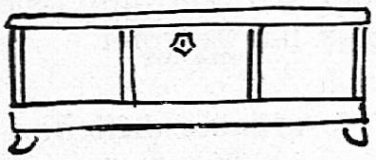

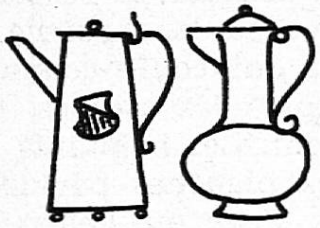

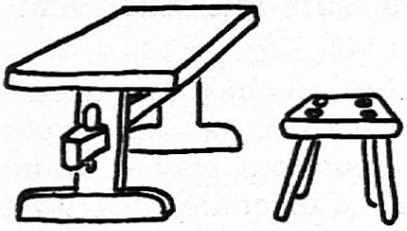

Aux étages supérieurs, les chambres. La pièces commune, surtout, où la famille habite et mange. Sur le plancher en briques, on étend de la paille ou des copeaux. Des bahuts servent à la fois de sièges et d'armoire. Une aiguière est suspendue à la paroi et, sur une crédence, brillent les pots d'étain, les plats et les tasses. Pour les repas, on dresse une table de tréteaux qu'on démonte aussitôt après. On mange avec les doigts, sur une large tranche de pain ou « tranchoir ». La bienséance veut que l'on dîne toujours avec le chapeau sur la tête. Les boissons sont le vin ou la cervoise (bière). Le café et le thé sont inconnus.

Un très large lit à ciel accueille toute la famille et, parfois, les hôtes de passage. Certains luxueux, d'autres simple cadre de bois à l'intérieur duquel on étendait d'abord de la paille ou un sac rempli de feuilles. Lit si haut qu'un marche-pied était nécessaire pour aller se coucher...

Certaines cuisines n'avaient pas de

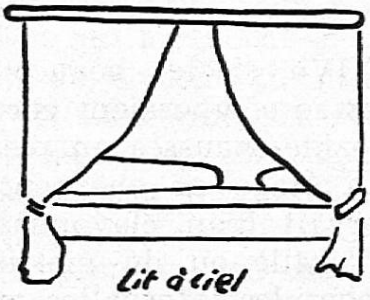

cheminées. Dans les maisons modestes, la fumée sortait comme elle pouvait.

Ce qui est d'autant plus facile que les vitres étaient un objet de luxe. Jusqu'au XIIIe siècle, le verre à vitre est, sinon inconnu, du moins fort cher. Le mode le plus fréquent est le panneau de bois simplement découpé. Il laisse passer la pluie et le froid. Les chambres sont sombres. Les riches s'offrent des feuilles d'albâtre, d'étoffe ou de parchemin.

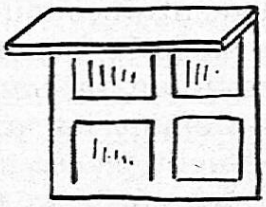

CONTREVENT : Jusqu'en 1450, vitres = toile, parchemin corne éminicie ou papier

Au début de l'industrie verrière (dès le XIIIe siècle) sa technique est si rudimentaire qu'elle ne peut produire que de petits carreaux d'une transparence douteuse. Ces carreaux de 15 à 20 cm. coûtent si cher que les nobles seuls peuvent s'en offrir et, s'ils quittent leurs demeures pour quelque temps, font démonter et mettre en lieu sûr les verrières, comme objets précieux.

Aussi les bourgeois emploient-ils longtemps encore la corne amincie, le papier huilé ou le parchemin tandis que les plus pauvres ne s'éclairent que par la porte ouverte et par l'étroite fenêtre protégée par le volet.

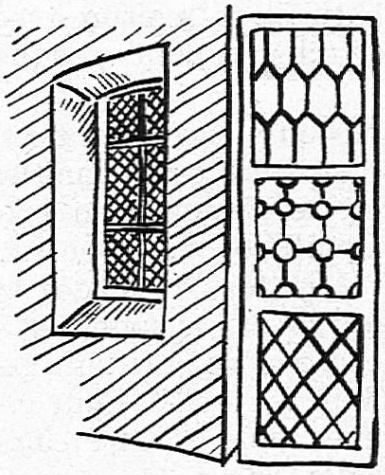

FENETRE ET PORTE DU XIVe SIECLE

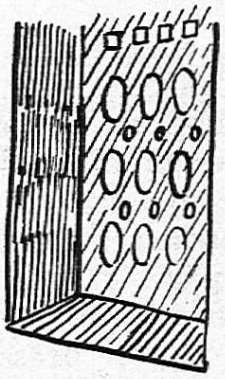

PREMIERES FENETRES

Vie urbaine difficile

Quand il pleut ou à la fonte des neiges c'est une calamité de circuler. Il se forme au milieu de la chaussée, un ruisseau qui coule comme il peut. Après les averses, c'est un torrent. Les habitants lancent des planches par-dessus le cours d'eau qui charrie les détritus. Chacun cherche à « tenir le haut du pavé ». Certains chaussent des « patins », hautes semelles de bois ou de cuir qui surélèvent le pied à 15 ou 20 cm. du sol.

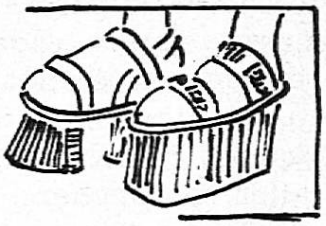

Le soir est venu. Les cloches annoncent la fin de la journée. Le travail cesse : les corporations défendent sévèrement tout travail de nuit par crainte des risques d'incendie, des malfaçons à une lumière insuffisante, et aussi d'une

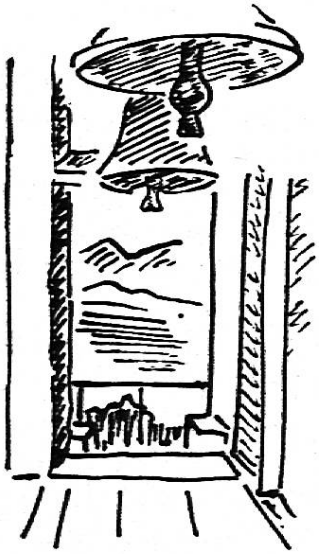

concurrence déloyale. Les grands volets sont remontés avec fracas. Les poules, les oies, les cochons cherchent leurs abris. La cloche du couvre-feu ! Elle marque la fermeture des débits de vin. Ceux qui résistent sont mis à l'amende. Insolvables, l'accès de la ville leur est interdit pendant un mois.

Car il n'y a pas d'éclairage public. Çà et là, quelques lumignons fumeux, allumés sous les statues des madones. Les nuits sans lune sont absolument obscures. Pour sortir après le coucher du soleil, le bourgeois se munit d'une « escousse », sorte de lanterne aux vitres de corne, dans laquelle brûle une chandelle. Cette obscurité favorise les méfaits des « mauvais garçons ». Aussi, les bourgeois organisent-ils, à tour de rôle, des patrouilles nombreuses et armées. C'est le service du guet, sous le commandement d'un chef : le « Chevalier du Guet ».

Tandis que, toute la nuit, les enseignes de tôle grincent sur leur potence de fer, que les tas d'ordures distillent leurs terribles épidémies, que l'escousse du Chevalier du guet clignote dans les ruelles, le guetteur, au sommet de la tour, veille toute la nuit. Il annonce l'aube en sonnant de la trompette. Les boutiques ouvrent leurs volets, les cloches des métiers appellent les artisans. Le travail est dur : seize heures par jour parfois pour un maigre salaire.

Tout le jour, la ville reste animée et bruyante. Les marchands traînent à nouveau leurs denrées dans de petites charrettes en poussant des cris retentissants : « Qui a des pots d'étain à nettoyer ? » — « Au lait ma commère la voisine ! » — « Farine, farine ! Couennes de lard grillées ! » — « Fleurs d'iris pour joncher les rues ! » — « Bon raccommodeur de huches et de bancs ! » — « Chandelles de coton qui éclairent plus que les étoiles ! » Des « crieurs de trépassés » défilent, agitent leurs sonnettes et convient aux funérailles des décédés qu'ils annoncent.

Sources consultées pour cette partie « Les villes » :

a) *« Le Bon vieux temps », F. Zahn, éditeur ;*
b) *Histoire de l'urbanisme » ;*
c) *« Histoire de l'habitation » ;*
d) *« La vie urbaine au moyen âge » : brochures Nos 19, 34 et 59 de l'« Imprimerie à l'école », Cannes.*
e) *Coupures du « Journal des instituteurs » et autres ouvrages cités.*

V. LES ARTISANS

Dans la vie d'une peuplade d'éleveurs et d'agriculteurs, le nombre des objets à vendre entre membres de la même tribu est petit. Aucune tribu germanique ne connaissait l'argent. Les échanges se payaient en nature : à prix de bœufs, de chevaux, d'armes. Les amendes également. Au IXe siècle, le prix d'une esclave est d'un cheval, un bouclier et une lance. Chez les Alamanes, une épouse est estimée à 400 schillings (un bœuf = 2 schillings).

Charlemagne, puissant réformateur, ne manqua pas d'admirer cette culture dont les ruines de Rome lui offraient le reflet. Il aurait voulu la transmettre à ses peuplades sauvages. Ses fermes royales devaient être des modèles agricoles. Les préposés devaient former des artisans capables, des maréchaux, des cordonniers, des tourneurs, des faiseurs de boucliers. Les filocheurs devaient faciliter le travail des pêcheurs et des oiseleurs ; les boulangers faire des pains fins pour la cour. Chaque propriétaire important avait son cordonnier et son tailleur ainsi qu'un fourbisseur.

Mais ces artisans étaient des serfs. Le propriétaire ou son métayer fournissait la matière première, surveillait le travail, disposait des objets façonnés et faisait commerce de ce dont il pouvait se passer. Aucun dédommagement pour l'ouvrier. Quand la cour prenait du développement et qu'un seul homme ne pouvait plus surveiller l'ensemble des travaux, on groupait ensemble les ouvriers similaires, et on leur imposait un préposé particulier.

Les Croisades hâtèrent cette orientation économique et bouleversèrent l'organisation sociale, comme nous le verrons après.

Quand le Croisé rentrait chez lui, il se rendait compte qu'en comparaison de ses ennemis païens, les chevaliers et les nobles de son entourage paraissaient des rustres campagnards. Il rapportait de nouveaux aliments, les pêches, les épinards, et il prenait l'habitude de se vêtir avec de belles robes de soie et de coton. Expéditions punitives, les Croisades se révélèrent leçons de civilisation pour des centaines de milliers de jeunes Européens. De retour chez eux, ils cherchent à se procurer ces belles étoffes, ces nourritures nouvelles, tous ces produits du mystérieux Orient.

Le seigneur, prince ou évêque, attire vers la ville des habitants intelligents de la campagne, surtout des artisans, attirés par une amélioration de leur sort. Les habitants de la cité, automatiquement, en profitaient. Donc, petit à petit, situation privilégiée pour les « bourgeois ».

L'artisan, moyennant une redevance, désormais autorisé à utiliser pour son profit tout ce qu'il produisait, se sentait encouragé à travailler davantage et à améliorer ses produits. Car la vente dépendait de la qualité. L'accroissement de la production favorisa le commerce. Le commerce, à son tour, en important des objets étrangers, donna aux artisans d'utiles leçons et les poussa à améliorer leur fabrication.

Rappelons comment, avec l'essor du commerce, à l'époque carolingienne, le quartier de la rue des Merciers s'était construit hors des murs,

à Lausanne, puis le marché de la Palud. A la Mercerie encore, près de la cathédrale, les orfèvres cisèlent les candélabres d'or et d'argent, les objets du culte. Les tanneurs, meuniers, couteliers, métiers officiels, sont à la rue du Pré, avec les moulins et les foules, dans le quartier que le maître de la Cité, en 896, réussit à englober sous son autorité. Exclu de la Cité, l'avoué-comte cherche, on s'en souvient, à favoriser dès le Xe siècle la création d'un nouveau quartier : le Bourg, plus tard centre des hôtels, d'abord quartier des marchands-drapiers.

Rappelons aussi, sans donner tort au bouillant prédicateur Frère Olivier Maillard qui n'hésite pas, au XVe siècle, à déclarer du haut de la chaire que les boutiques sont volontairement maintenues fort obscures pour dissimuler la mauvaise qualité des marchandises et surtout pour permettre au marchand de « donner un coup de pouce » au plateau de la balance au moment de la pesée, que, à Bâle en tous cas, le bannissement ou la peine de mort menaçaient quiconque troublait la tranquillité du commerce, que les faux-monnayeurs étaient bouillis tout vifs, que tout commerçant qui usait de fausses balances, de fausses mesures, aunes ou poids, était écartelé et ses biens étaient dispersés.

D'après « Le bon vieux temps ».

VI. LES CORPORATIONS

(Quelques détails, extraits de l'« Histoire des boulangers », brochure No 63 de l'Imprimerie à l'école, Cannes, et de la brochure No 68 : « Le Commerce et l'Industrie au Moyen Age.)

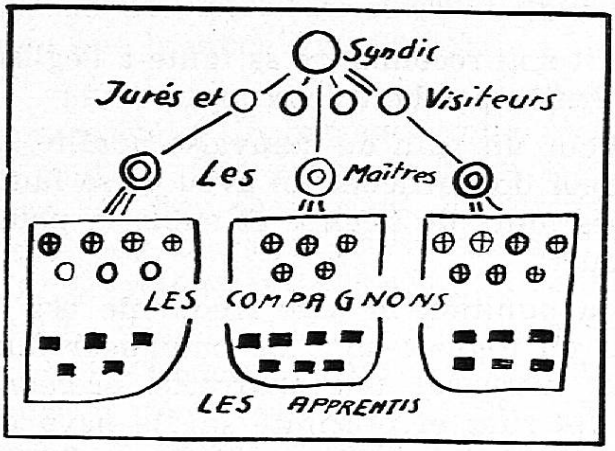

LES CORPORATIONS

L'apprentissage dure, selon le métier, de 3 à 12 ans. Pendant ce temps, l'apprenti vit sous le toit du maître, n'a pas le droit de se marier, et ne reçoit un salaire que lorsqu'il a obtenu un certificat de capacité.

Le compagnon est lié au maître par un contrat de travail qu'il ne peut rompre sous aucun prétexte et qui le maintient sous la dépendance absolue du patron, pendant un temps déterminé, ordinairement trois ans. Il ne peut obtenir la maîtrise que s'il prouve que le métier n'a plus de secret pour lui et surtout s'il a payé un droit à la corporation.

La maîtrise

Le compagnon boulanger qui veut être reçu « maître » se munit d'un pot de terre neuf, empli de noix et de « vieules », pâtisseries légères sembables aux oublies.

Il se présente chez le chef de la corporation, accompagné du coutumier (garde des statuts corporatifs), de quelques maîtres et d'un compagnon. Le chef le reçoit sur le seuil de sa maison. Le candidat expose au chef que ses quatre ans de compagnonnage sont accomplis, et prend le coutumier à témoin qu'il en est ainsi. Il lance contre le mur de la maison son pot de noix, de façon qu'il vole en éclat. Puis tout le monde est introduit dans l'appartement du chef qui offre du vin à tous les assistants qui payent à l'instant chacun un denier.

Il paie « au Roi » sa maîtrise. Pendant les trois premières années, le nouveau maître est tenu de verser 25 deniers au grand panetier, le jour de l'Epiphanie, 22 deniers à Pâques et 5 deniers à la Saint-Jean-Baptiste. Au bout de ces trois ans, il apporte au grand panetier un pot plein de pois sucrés ou de fruits de saison, ce qui le libère de tout paiement.

Châtiment des fraudeurs

Au moyen âge, les boulangers qui désobéissent aux règlements sont sévèrement punis.

Les inspecteurs vont de boulangerie en boulangerie, toujours suivis par un essaim de pauvres et de mendiants, car si une fournée suspecte est découverte, elle leur est immédiatement distribuée.

Pour avoir mélangé de mauvais produits à la farine, le fraudeur est exposé au pilori puis banni de la ville ou, en temps de disette, du royaume.

Pour avoir employé de faux poids, il est fouetté à l'aide de verges sur la place publique, tout nu.

Si le pain contient trop de son, il doit reconnaître sa faute à l'église, payer 100 livres. Sa boutique est fermée pendant deux ans.

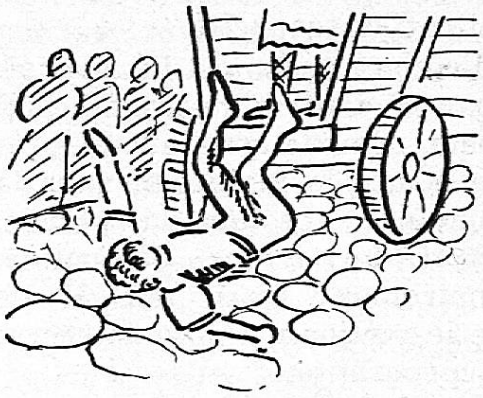

Pour un pain de mauvaise qualité, le fraudeur doit afficher un aveu de sa faute sur les murs de l'église et subir la peine du fouet.

La punition la plus fréquente est le « saut du tombereau ». Le boulanger fautif est hissé sur une charrette, promené dans les rues et précipité sur le pavé au carrefour le plus fréquenté. Pour éviter ce supplice, le boulanger offrait généralement 72 pains de première qualité aux pauvres.

Le compagnonnage

Dans certaines corporations, les ouvriers débutants devaient successivement exercer leur métier dans certaines villes de France, dites « villes du Devoir ».

VII. **COMMERCE** DANS UNE VILLE DU MOYEN AGE

(Description du tableau scolaire suisse No 35)

Dans ses traits essentiels, ce tableau est la reproduction d'un fragment du plan de la ville de Zurich, peinture originale sur toile du XVIe siècle.

Le Pont de la Cathédrale, à l'extrême gauche, enjambe la Limmat. Ce pont, édifié en 1221, n'est pas praticable aux chars. Il conduit du Fraumünster au Grossmünster, par la voûte encore visible du rez-de-chaussée. Sous cette voûte avait lieu le vendredi, depuis les temps les plus reculés, le marché du lin, de la toile et des filets. Par suite du manque de place, une construction spacieuse, en bois, fut édifiée en 1563. Deux hommes, chargés de hottes, débouchent de la voûte du marché couvert, adossé à la Wasserkirche. Cette église abrita dès 1631 la bibliothèque de la ville de Zurich. Elle est de nouveau affectée au service du culte.

A droite de l'« Eglise de l'Eau », des groupes de maisons s'avancent jusqu'à la rive. L'une d'elles plante ses pilotis dans la Limmat. C'est l'auberge « Zur Sonne » (aujourd'hui Librairie Elsässer), à laquelle s'appuie l'auberge « Zum Sternen ». En retrait, à l'extrême droite sur le quai supérieur, d'autres auberges se serrent jusqu'au mur d'enceinte visible ; les pèlerins d'Einsiedeln se retrouvaient dans l'une d'elles : « Au Bateau du Pèlerin ».

Remarquons en passant le caractère typique de l'habitation de la fin du gothique, qui marque la transition de la maison de bois à la maison de pierre : ces façades hautes et étroites, qui ne laissaient souvent que la place d'une pièce.

Sur ce fond pittoresque, l'artiste a évoqué une scène de l'histoire commerciale. Un bateau à voile, chargé de ballots, se laisse pousser par le courant. Son équipage le dirige vers la petite digue. Dans le petit port, à l'abri du courant, de diligents débardeurs se hâtent de débarquer leur cargaison. Les ballots et fûts s'entassent dans des chariots. Un charretier quitte la place, à califourchon sur un de ses chevaux.

Le premier plan évoque cette activité d'une façon plus expressive encore. « Encore un pas ! » C'est un ordre à l'adresse des deux ouvriers dans la roue. Leur marche sur place actionne la grue. La forte pince saisit les ballots, la poulie gince, la corde craque, s'étire et soulève sa charge. « Encore un pas ! » La potence de la grue pivote. « En arrière ! » Le ballot est à quai. D'autres débardeurs le hissent dans un char à ridelles. Chacun s'entraide et bientôt ballots, sacs et tonneaux (reconnaissables aux initiales ou marques de maisons reproduites parfois sur le cachet et les armoiries de familles), seront transbordés. Les tonneaux contiennent aussi bien le vin que le sel ou les céréales : cela convient mieux pour le transport avec les bêtes de somme.

Sur le quai, deux nonnes et un commerçant débattent le prix des sacs de blé, tandis que trois filles de marchands parlent toilette. Au

bureau de change, à l'extrême droite, un marchand étranger et deux marchands ambulants changent de l'argent afin de pouvoir trafiquer avec les commerçants de l'endroit.

Traduction libre de la notice allemande de W. Schnyder.

LES LIBERTÉS ET FRANCHISES

Supposons, dit H. van Loon dans son « Histoire de l'Humanité » (bibl. hist. Payot, Paris), que le duc de Hildesheim parte pour la Terre Sainte. Il devra payer son passage et ses dépenses parce que le capitaine du navire vénitien et l'aubergiste ne se contenteront pas d'œufs, de jambons et de miel. Donc, il devra porter sur lui une certaine quantité de pièces d'or.

Où le trouver ? L'emprunter aux Lombards, prêteurs professionnels ? Opération dangereuse : ils demandent des garanties si exorbitantes que souvent il ne reste qu'à s'engager dans la petite armée d'un voisin plus riche et plus prudent...

Aller dans le ghetto où les Juifs sont consignés ? Mauvaise affaire encore, au taux de 50 ou 60 pour cent d'intérêt.

Que faire ? Le bruit court que quelques habitants de la cité qui entourait le château avaient de la monnaie d'or. Ils ne feraient pas de conditions déraisonnables, en vieilles connaissances ! Demande d'emprunt, par le Clerc de Sa Seigneurie, un moine qui savait écrire. Les marchands se réunissaient dans l'atelier du joailler, qui fabriquait des calices pour les églises voisines. Discussion. Ils ne pouvaient refuser le prêt, et leurs pricipes religieux leur interdisaient de demander un intérêt. Etre payés en produits agricoles ? Ils en regorgeaient ?

Mais... suggérait le tailleur, un peu philosophe, pourquoi ne pas lui demander quelques faveurs en retour ? Nous sommes passionnés pour la pêche. Sa Seigneurie ne permet pas de pêcher dans ses ruisseaux et ses étangs. Prêtons-lui cent ducats à condition qu'il nous garantisse par écrit le droit de pêcher sur ses domaines. Il aura ses cent ducats, nous aurons son poisson, et l'affaire sera bonne pour tout le monde.

Le clerc de Sa Seigneurie rédigeait la convention. Le Seigneur y apposait sa marque et partait pour l'Orient. Deux ans après, il revenait sans le sou, trouvait des pêcheurs au bord de son étang, s'irritait et ordonnait à son écuyer de chasser ces gens. Ils ne faisaient aucune résistance, mais le soir même, ils envoyaient au château une délégation. Congratulations, regrets que les pêcheurs incommodent, rappel du droit de pêcher, charte conservée dans le coffre du joailler exhibée modestement...

Sa Seigneurie n'est pas contente, mais doit regainer sa colère : il a besoin de trois cent quarante livres d'or flamand pour faire face à des papiers sur lesquels il a apposé sa griffe, papiers entre les mains de Silvestre Médicis, le banquier bien connu.

Un autre prêt ? Les marchands demandent à réfléchir. Trois jours

après : acceptation. Trop heureux d'aider leur seigneur à surmonter ses difficultés. En retour, demandaient une autre promesse écrite (encore une charte), portant que les bourgeois auraient le droit d'établir un Conseil, élu par les marchands et les hommes libres, qui gèrerait les affaires de la ville sans aucune intervention du château.

Rage de Sa Seigneurie. Besoin d'argent. Apposait sa griffe sur la charte. La semaine suivante, elle regrettait. Elle faisait envahir la maison du joailler par ses gens d'armes, réclamait les documents, les emportait, les brûlait. Mais lorsque, bientôt, Sa Seigneurie avait besoin d'argent pour payer la dot de sa fille, elle ne pouvait trouver un sou vaillant. Elle était obligée de proposer quelques arrangements à ses villageois. Emprunt consenti une nouvelle fois, mais avant le premier versement, la petite cité avait recouvré la possession de ses anciennes chartes augmentées d'une nouvelle qui l'autorisait à bâtir un Hôtel-de-Ville et une tour solide où les chartes seraient enfermées à l'abri de l'incendie et des voleurs... c'est-à-dire des violences futures exercées par le seigneur et ses hommes d'armes.

Cette diminution du pouvoir féodal au profit de la puissance municipale ne se fit pas sans quelques violences. Il y eut quelques tailleurs et bijoutiers tués, des châteaux incendiés. Assez peu.

D'après « Histoire de l'Humanité », pp. 142 à 145.

N. B. Les collègues qui possèdent la brochure No 21 de documentation scolaire auront reconnu le caractère des dessins extraits de « Witzig, das Zeichen in den Geschichtstunden ». Cet ouvrage du SLV est un auxiliaire indispensable pour l'illustration historique.

Plusieurs dessins sont extraits des brochures de la « Bibliothèque de Travail » de nos collègues « Freinetiques ». Nos collègues d'outre-Jura et ceux d'outre-Sarine nous permettent de reproduire le fruit de leurs recherches. Nous nous en réjouissons et les en remercions comme il se doit : en recommandant ces brochures !

H. Hagin.

QUELQUES TEXTES POUR SERVIR A L'ÉTUDE DE LA FORÊT

Le sol forestier : un immense réservoir

Les racines des arbres pénètrent profondément dans la terre, et le sol forestier, animé d'une vie mystérieuse, emmagasine l'eau de pluie dans des millions de canaux minuscules. Cet immense réservoir régularise l'écoulement des eaux ; il protège le pays aussi bien contre l'inondation que contre la sécheresse, maintient le débit des sources, et garantit de la sorte le ravitaillement en eau des lieux habités. Enfin la forêt de montagne protège villages et hameaux contre les éboulis et les avalanches.

Il faut reconnaître que cette influence bienfaisante de la forêt ne se manifeste pas avec éclat, et c'est pourquoi on l'oublie si souvent. Mais elle n'en est pas moins réelle et d'une importance économique considérable. C'est en voyageant dans certains pays du sud de l'Europe qu'on

en saisit toute la valeur. Même celui qui n'avait jamais auparavant songé au rôle de la forêt, est frappé par ces immenses régions autrefois couvertes de forêts et de champs fertiles, et qui ne portent plus aujourd'hui que steppes rocheuses et déserts de pierres, régions de misère, n'offrant plus aucune possibilité d'existence, même à l'homme le plus frugal.

H. G. Winkelmann (« Nos forêts au service du pays).

Les bûcherons

Tout au haut du haut dévaloir
Les bûcherons sont à l'ouvrage,
Poussant les troncs vers le couloir ;
Leur chef, d'un cri, les encourage :

Oh ! hée ! Et sur leurs pics crochus
Arc-boutés, d'un effort ils tirent,
Découvrant leurs poignets velus,
Puis se redressent et respirent.

Puis reprennent. — Oh ! hée ! Le tronc
Se déplace un peu — Gare ! — et glisse
Doucement, puis soudain plus prompt
Que l'éclair, sur la pente lisse.

BIBLIOGRAPHIE

Moyen Age et Renaissance. Histoire de la littérature européenne, t. II, par Nicolas Ségur. Préface d'André Chevrillon, de l'Académie française. Un fort volume in-8 écu, broché Fr. 9.—, relié Fr. 13.50. Editions Victor Attinger, Neuchâtel & Paris.

Il en est de la littérature comme de la musique : plus on la connaît plus on l'aime, et plus on l'aime mieux on veut la connaître. Dans le tome II de sa vaste «Somme», Nicolas Ségur, le romancier des « Amours de Tristan et Iseult », le biographe de « Saint François d'Assise », éclaire d'une nouvelle lumière les premiers siècles, ce moyen âge empreint à la fois de mysticisme, de naïveté et de sauvagerie. Sous sa plume évocatrice, nous voyons se ranimer les épopées celtiques, germaniques, scandinaves où n'ont pas cessé de puiser les poètes et les musiciens. Le passé lointain resurgit, tout frémissant. Les croisades, les guerres, les grands périples, les découvertes des premiers scrutateurs du ciel, les luttes au sein de l'Eglise, les hérésies, bref, les événements saillants qui jalonnèrent l'histoire forment le cadre de cette passionnante épopée du génie européen.

Le ton n'est jamais didactique, mais aimable, familier, encore que toujours littéraire et souvent lyrique. Derrière le texte émaillé de citations précieuses, nous sentons la présence d'un artiste et d'un savant très humain qui médita longuement les causes et les fins. Chaque bio-

graphie est le récit poignant d'une vie dont l'œuvre semble le fruit, soit de la plénitude ou de la foi, soit du doute ou de la souffrance. Entraînés par l'auteur, nous pénétrons intimement dans l'Europe médiévale. Le milieu est vivant ; nous croyons respirer l'atmosphère du temps. Par moment l'évocation d'un chef-d'œuvre de l'art plastique offre à notre esprit une vision précise qui complète l'évocation abstraite.

Et que d'histoires dans cette « Histoire » ! Le schéma des poèmes, des romans et des pièces, l'essence des sytèmes philosophiques et des cosmogonies ressortent avec un relief si net qu'ils s'impriment dans la mémoire. Et jamais nous ne perdons de vue l'ensemble de la fresque. Nicolas Ségur rapproche et compare sans cesse les hommes et les œuvres, le passé et l'avenir, les différentes influences ethniques.

Le volume s'achève par l'évocation de la figure prométhéenne de Shakespeare, « le plus grand créateur après Dieu ». Là, les documents biographiques manquant, Nicolas Ségur s'appuie sur l'œuvre pour découvrir l'homme. Doué d'une intuition peu commune, il retrace l'évolution psychologique du dramaturge d'après la courbe de son inspiration. Et il rend à Shakespeare ce qui est à Shakespeare.

Le second tome de l'« Histoire de la littérature européenne » nous laisse inassouvis et impatients de suivre la course du flambeau jusqu'à son terme. Le but que Nicolas Ségur se proposait est atteint. Ce livre, dont la composition fut pour lui l'évasion d'une Europe menacée de destruction, donnera à de nombreux lecteurs, avec l'amour du beau idéal, la clef de la cathédrale spirituelle léguée à la postérité par un peuple d'écrivains, de penseurs et d'artistes.

Paule Lafeuille.

Fleurs des bois, par Walter Rytz. Collection des Petits atlas de poche Payot. Un vol. de 64 pages, 11 × 15, avec 10 photos et 23 planches en couleurs, relié, Fr. 4.20. Librairie Payot, Lausanne.

En présentant d'abord la forêt, l'auteur montre que les plantes y soutiennent une lutte incessante pour conquérir leur droit à l'existence, que le taillis, le bord du ruisseau, la clairière, la lisière ont leur flore spéciale ; il s'agit là d'associations végétales dont la composition est déterminée par le climat, le terrain et surtout la lumière. Grâce à cette introduction, le lecteur sera mieux à même de comprendre la vie des fleurs qu'il rencontre à chaque pas dans ses randonnées silvestres. A ce texte condensé succède une série de planches en couleurs reproduisant les fleurs les plus répandues, qu'un dessin à la fois précis et artistique permet d'identifier sans peine. Comme pour « Fleurs des Alpes » et « Fleurs des champs » parus dans la même collection, on les a classées par couleurs, ce qui facilite encore la détermination. En regard de chaque planche, on trouve mentionnés les caractères botaniques de la plante, ainsi que la famille et l'habitat.

Collègues ! ***Inscrivez-vous à notre guilde de documentation scolaire auprès de M. Clavel, Montreux.***

UNE HISTOIRE DE GOUTTES DE PLUIE

Une petite goutte de pluie qui venait de quitter le nuage maternel, rêvait de se rendre utile et d'arriver dans une oasis. Avec plusieurs de ses compagnes, elle tomba dans un beau jardin. Bien accueillies par un sol soigneusement ameubli, les gouttes de pluie pénétrèrent doucement dans le sol et firent la joie des plantes magnifiques qui y poussaient. Nombre d'autres gouttes, moins heureuses que leurs sœurs, tombèrent dans le jardin du Père Grinchu ; glissant sur le sol dur et croûté, elles s'écoulèrent rapidement vers le ruisseau voisin.

Celui qui désire emmagasiner matières fertilisantes et humidité dans le sol de son jardin, doit veiller à avoir une terre suffisamment meuble et riche en humus. Il recueillera à cet effet tous les détritus du jardin, feuilles, etc., et les compostera à l'aide du Composto Lonza, produit éprouvé depuis longtemps dans la pratique. Trois à cinq kilos de Composto Lonza suffisent pour préparer au moins un mètre cube de déchets. Source idéale d'humus, le compost rend d'inestimables services à celui qui l'utilise.

Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. Les bateaux de la **Compagnie Générale de Navigation** délivrent les **billets collectifs** sans demande préalable. Abonnements kilométriques. **Abonnements de vacances.** (7 jours ouvrables) depuis **Fr. 24.—**

Pour tous renseignements, s'adresser à la DIRECTION A OUCHY-LAUSANNE, tél. 26 35 35 ou au BUREAU DE LA COMPAGNIE A GENÈVE, Jardin Anglais, téléphone 4 46 09

BUFFET DE LA GARE - LES AVANTS

Point de départ de nombreux buts d'excursions. Belvédère des Alpes vaudoises dominant toute la région du lac. Grande terrasse ombragée. Chambre et pension. Arrangements pour séjours prolongés.

O. INGOLD-TANNER - Téléphone (021) 6.23.99

MONTREUX

Hôtel Terminus Buffet de la Gare

Meilleur accueil - Belle terrasse - Arrangements pour écoles et sociétés

Téléphone 6 25 63 J. DECROUX, dir.

HENNIEZ LITHINÉE

EAU DIGESTIVE

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8** Téléphone **permanent 22 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

Êtes-vous assuré contre la maladie?

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 2 Lausanne Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

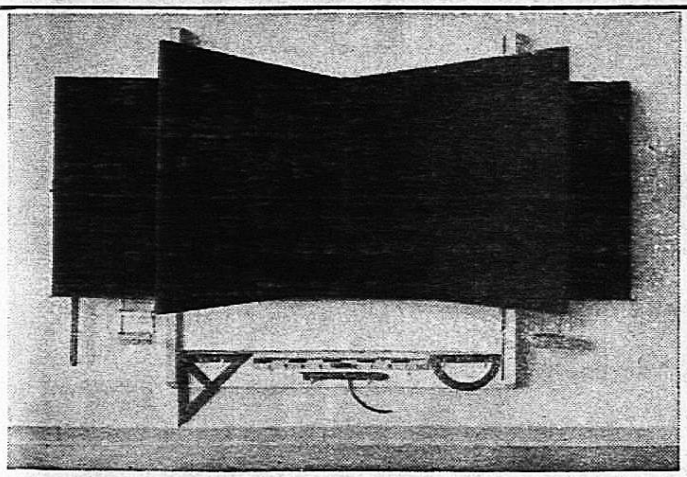

Hunziker Söhne

THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école

(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs, tables d'écoliers**

à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

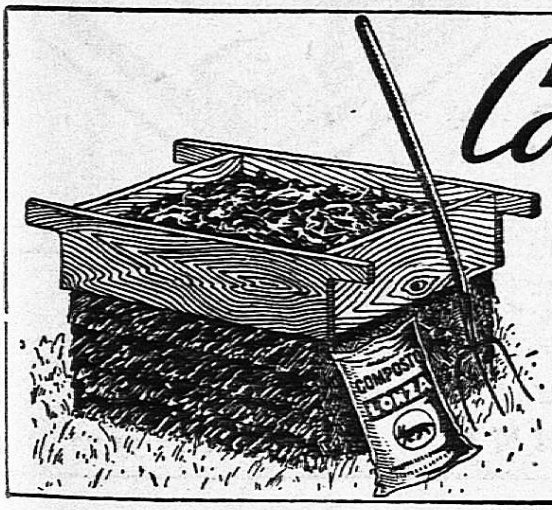

Composto Lonza

transforme rapidement tous déchets de jardin, feuilles, tourbe etc.

en excellent fumier

LONZA S. A. BALE

© Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

DROGUERIE DE L'ÉTOILE S. A.

1, RUE NEUVE LAUSANNE

A notre rayon beaux arts:

Gouache
Aquarelle
Boîtes assorties
Crayons
Couleurs - Papiers - Pinceaux
Marques Talens - Watteau - Pelikan
Rowney - Lefranc, etc.

Briquet & Fils Papetiers 38, rue du Marché **Genève**

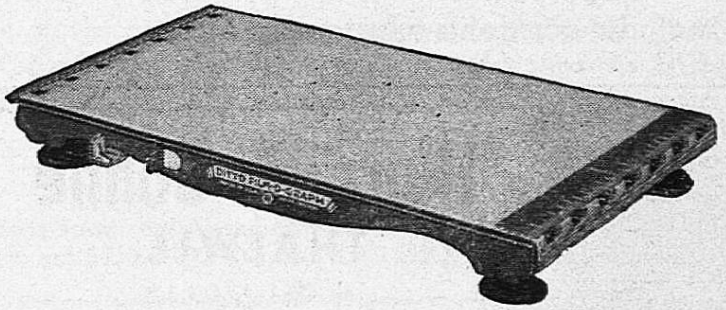

Film „o" Graph

Ditto

l'hectographe à grand rendement

Fr. 78.- icha inclus, complet

La bonne adresse pour votre ameublement

Choix de 100 mobiliers neufs du simple au luxe

MAURICE MARSCHALL, DIRECTEUR
LAUSANNE

au bout du trottoir Métropole B meubles occasion provenant des échanges, à bon compte. Exposition séparée. Magasin, route de Genève 19.

PAPETERIE ST-LAURENT

Charles Krieg

Tout pour les travaux manuels

21, rue St-Laurent **LAUSANNE** Téléphone 23 55 77

MONTREUX, 9 septembre 1950 LXXXVIe année — No 31

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

LES CHEFS D'ŒUVRE DE LA PEINTURE CHEZ VOUS ?

Chacun peut désormais les posséder sous forme de reproductions en couleurs grand format (60/48 cm.) au prix très modique, grâce au

CERCLE D'ART

guilde d'édition (siège central à Zurich). Choisies et imprimées avec un soin particulier, les planches paraissent par séries :

Première série :	Conrad Witz	SAINT CHRISTOPHE
	Hans Holbein	LA FAMILLE DU PEINTRE
(entièrement	Manet	LES PIVOINES
parue en	Pissaro	PRÈS DE LOUVECIENNES
1949)	Gauguin	TA MATETE
	Van Gogh	JEUNE FILLE AU CHAPEAU DE PAILLE
Deuxième série :	Delacroix	CHEVAUX SORTANT DE MER
	Cézanne	LA SAINTE VICTOIRE
(parue de	Renoir	LA GRENOUILLÈRE
janvier à	Cl. Monet	LES COQUELICOTS
juin 1950)	Rembrandt	JEUNE FILLE AU BALAI
	Vinci	LA JOCONDE
Troisième série :	Breughel	LE PAYS DE COCAGNE
	Le Greco	MATER DOLOROSA
(à paraître	Vermeer	INTÉRIEUR
dès l'automne	Constable	LA CATHÉDRALE DE SALISBURY
1950)	Degas	LA RÉPÉTITION DE DANSE
	Matisse	NATURE MORTE AUX HUITRES

Ces magnifiques reproductions peuvent être obtenues :

soit en séries de 6, en s'abonnant et devenant ainsi membre du Cercle d'Art (ce qui vous permet d'acquérir chacune de ses planches au prix extraordinaire de fr. 3.80 !)

soit séparément, chaque planche fr. 6.- pour les membres du Cercle d'Art, et fr. 8.- pour les non-membres (prix sans concurrence pour ce format).

Portefeuille cartonné	fr. 3.-
Cadre bois blanc teinté, vitré, fond mobile	fr. 18.-
Cadre de luxe, mouluré id.	fr. 32.-

Demandez conditions, bulletin d'adhésion, envoi à choix des planches (sans engagement) au

SECRÉTARIAT ROMAND DU CERCLE D'ART, « AMIS DU LIVRE »
PLACE PÉPINET, LAUSANNE TÉL. 22 02 30

Tout membre qui nous aménera un ou plusieurs souscripteurs nouveaux recevra de magnifiques ouvrages sur l'art. Des notices biographiques et critiques ainsi qu'une documentation bibliographique des ouvrages d'art parus récemment seront à disposition des membres du Cercle d'Art

Pour dames, messieurs et enfants, un choix incomparable parmi les meilleures marques suisses.

Boxcalf brun
semelles crèpe
Nº 36—40
36.80

Chaussures Kurth

NEUVEVILLE
GENÈVE
NEUCHATEL
LANDERON
FRIBOURG
LA CHAUX-DE-FONDS
AARBOURG
MONTREUX

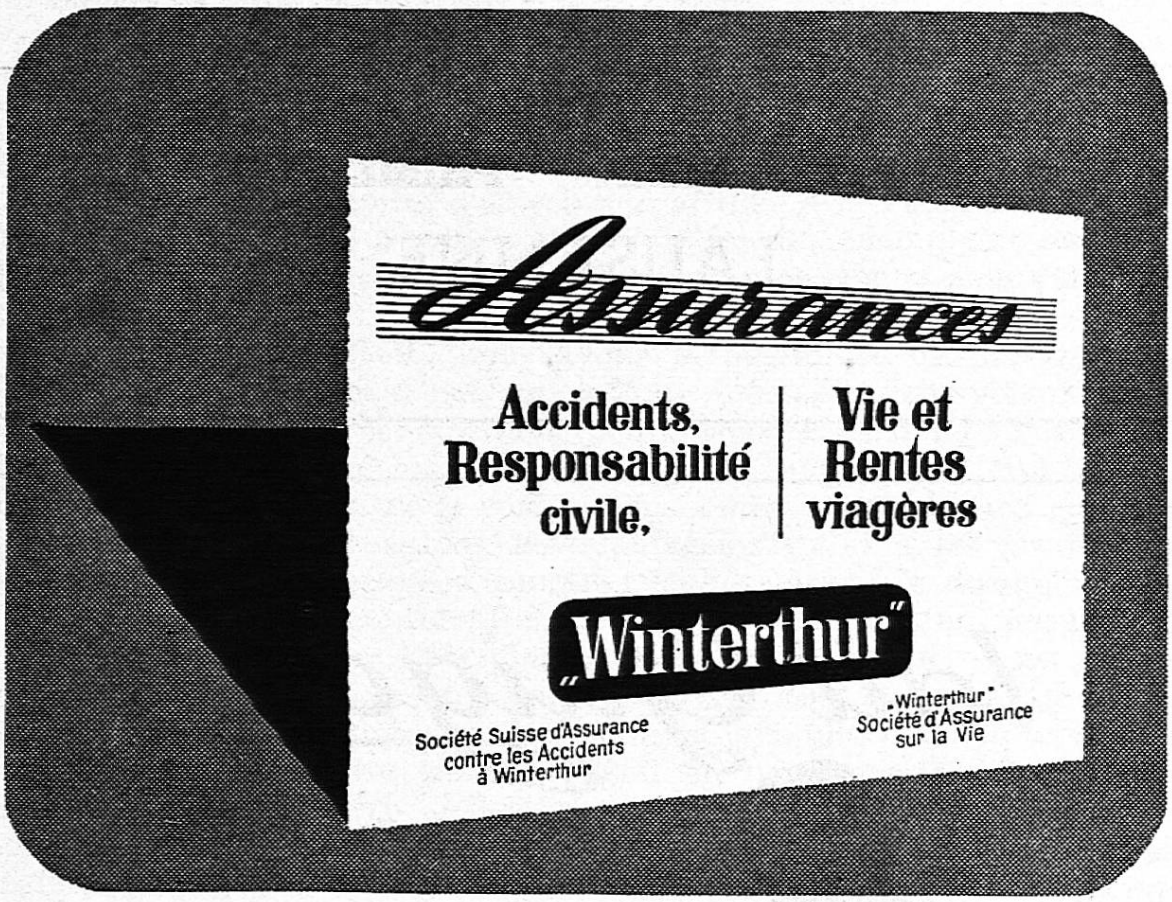

TOILERIES - TROUSSEAUX

Envois d'échantillons sur demande

André Goetschel St-François 12 bis - LAUSANNE
Téléphone 2 06 11

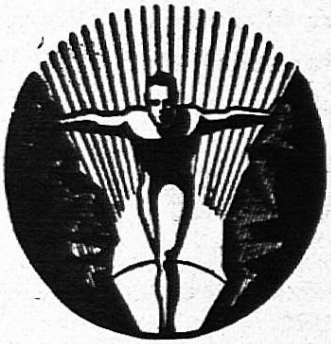

FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

SA DEVISE :

CAPITAL FIXE PRIME FIXE

LAUSANNE

Ile Saint-Pierre

lait Guigoz

digestion facile, sécurité, valeur nutritive adaptée aux besoins du nourrisson, régularité — tous les éléments pour assurer à l'enfant une pleine santé.

En vente dans les pharmacies et drogueries